

Présentation des comptes 2021

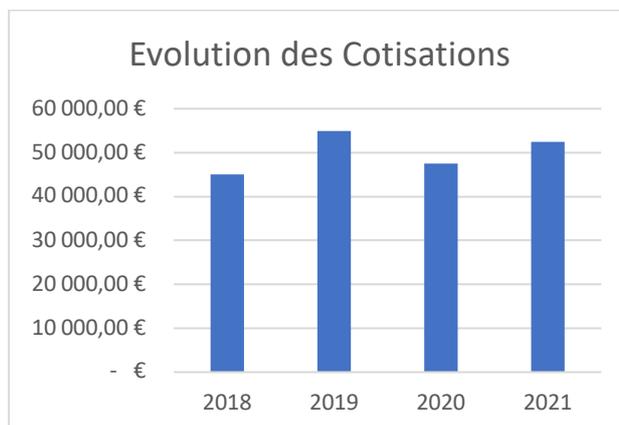
Les comptes de l'année 2021 sont le résultat d'un travail engagé dès 2020. Pour mémoire :

- La réalisation d'un audit avec l'entreprise Ellyx dont les résultats ont été livrés en début d'année 2021 ;
- un changement de gouvernance avec la suppression des indemnités Présidence et le partage de la fonction par 5 co-président.es ;
- la mise en œuvre d'une réorganisation interne avec la transformation du poste de Direction en poste de Délégation générale, le recours à une juriste free lance ;
- les réflexions sur l'organisation interne en gagées en 2020 se sont donc poursuivies en 2021 et auront également des incidences sur le budget 2022.

Nous clôturons ainsi un exercice 2021 à **204 598 €** (171 276 € en 2020) à l'**équilibre** (avec un léger déficit de 425 €), il représente un travail mené entre une nouvelle trésorière et une nouvelle Déléguée générale, avec quelques inévitables difficultés de transmission, donc merci de votre indulgence.

Grâce à une gestion raisonnée et raisonnable, nous n'avons pas ponctionné dans nos réserves. L'association a tenu bon malgré quelques turbulences liées à la pandémie et à deux départs en 2021 parmi les salariées (directrice et juriste).

En 2021 nous constatons avec satisfaction que la confiance de nos adhérents – déjà mesurée qualitativement dans l'audit – se confirme dans les chiffres. En effet, après une baisse importante des cotisations en 2020, nous avons pu récupérer des recettes d'adhésion quasiment équivalentes à 2019 pour un montant total de 52 490 €, (soit + 5000 € par rapport à l'année précédente).



Les relations avec nos financeurs doivent faire l'objet d'une réunion privilégiée début octobre prochain. L'objectif est de « ré-humaniser » nos liens après deux ans de pandémie, de relations distendues et un important turn-over, tant chez nos partenaires que chez nous (salariées et administrateurs).

Le voyage à Bologne, les Tutos et Dans les petits papiers ont été mis de côté pendant la pandémie mais ils ont été relancés pour tenir nos engagements vis-à-vis de nos et de nos adhérents.

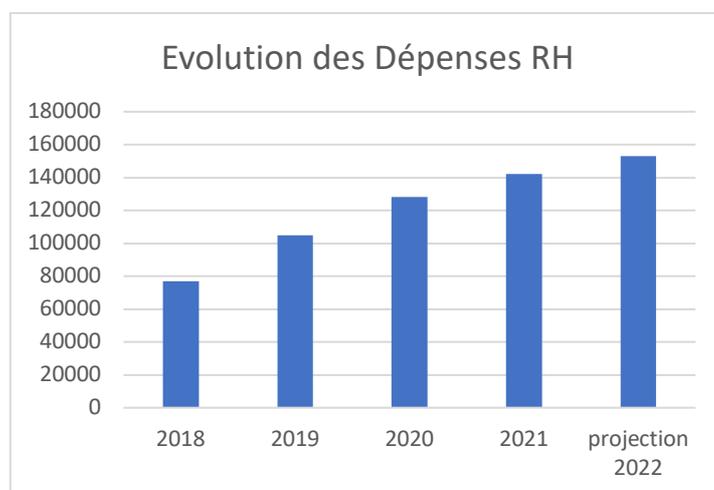
Les actions non réalisées pour cause de pandémie ont été provisionnées pour un montant de 80 086 € puisque très peu de dépenses avaient pu être réalisées sur les 85200€ versés par nos financeurs. Cela concerne :

- Les Tutos (budget de 22000 euros) et Dans les Petits Papiers de (budget de 22000 euros) que la Déléguée générale a relancé à son arrivée.
- Le Voyage à Bologne 2020 (41 200€ d'aides reçues)
dont nous allons solliciter le versement du solde pour un montant de 4500 €.

Nous avons consommé comme prévu la formation des lauréats, et sur le solde restant en 2021 nous avons travaillé l'exposition en y faisant également glisser la participation des Régions.

A noter : nous avons également une subvention de la région IDF sur Émergences, non perçue totalement en 2021 qui était conditionnée à l'accueil de stagiaire, ce qui a été fait mais non communiqué au financeur. Un dialogue sera engagé avec la Région pour percevoir ce solde.

L'exercice 2021 a été fortement marqué par une augmentation des dépenses RH. Le poste de Directrice n'était plus formaté pour les enjeux politiques auxquels fait face l'association. La Directrice a souhaité quitter ses fonctions au 31 août 2021. Ce départ s'est fait en bonne intelligence et nous avons réalisé à sa demande une rupture conventionnelle. Il a aussi permis de transformer le poste en Délégation générale avec une revalorisation salariale (+27%) indispensable pour prétendre aux compétences que nous attendions. Une autre salariée, juriste, a quitté ses fonctions au 30 juin 2021.



Ces augmentations sont engagées en conscience pour la nécessaire évolution de l'association, dans la droite ligne de l'audit de 2021. Le poste de juriste créé en septembre 2020 a finalement été supprimé en juin 2021, il n'était financièrement pas soutenable pour l'association et ne permettait pas le volume horaire souhaité. Pour autant, le fonctionnement choisi, sous forme d'un recours à des prestations free-lance pour nos actions juridiques, a donné toute satisfaction sur la période Septembre-décembre et s'est poursuivi en 2022.

Nous devons souligner ici une nouvelle fois l'accroissement des sollicitations de l'État. Le Ministère reconnaît notre expertise et c'est une très bonne chose. Pour autant, cela représente un nombre considérable d'heures de travail (sans parler du manque à gagner pour celles et ceux d'entre nous qui s'y consacrent bénévolement). Ces heures, si elles devaient être rétribuées par l'État, lui coûteraient très cher.

A titre de comparaison, pour un séminaire interne, nous avons dû nous-mêmes renoncer à financer un apport en expertise d'un montant de 950€ HT/jour. Le calcul est vite fait si l'on s'appuie sur ce chiffre : c'est près de 40 000 € d'expertises que l'Etat a économisé en faisant appel aux bénévoles de La Charte pour construire ses politiques publiques !

Forts de ce raisonnement, une démarche des co-président.es a été engagée en mai 2021 pour solliciter une subvention de 50 000 € auprès du Ministère de la culture, subvention qui nous a été refusée. Il nous faudra reprendre ce dialogue avec l'État en 2022.

Budget prévisionnel 2022

Nous présentons un budget **équilibré et sincère** pour un montant de **372 162 €** et 402 789 € si nous comptons les contributions volontaires (sous)estimées à 30 627€.

Nous présentons **un budget prévisionnel en augmentation (+39 000 €)**.

Il apparaît en effet que pour faire face à l'accroissement de nos charges fixes, nous devons augmenter et diversifier nos recettes.

Nous poursuivons la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne santé de l'association et à la pérennisation de ses actions, telles que recensées dans l'audit déjà évoqué précédemment.

Une meilleure valorisation des contributions volontaires :

Sur la base des éléments constatés en 2021 quant à l'engagement colossal des administrateurices, les heures de la coprésidence sont désormais comptabilisées et un état de lieux de nos actions est envoyé tous les 15 jours au CA.

Nous allons demander au cabinet comptable de les faire figurer dans notre compte de résultat. Quand les entreprises capitalistiques investissent dans des biens mobiliers, nous, nous investissons dans l'intelligence collective et notre capital ce sont les auteurices qui acceptent de donner de leur temps. Cela représente une valeur que nous devons faire figurer aux comptes de classe 8 du compte de résultats.

Un effort conséquent sur les Ressources humaines

Le poste de Direction a été transformé en poste de Délégation Générale depuis le mois de septembre 2021 avec une augmentation salariale afférente (+27%).

Des revalorisations salariales ont également été consenties aux deux autres salariées et une prime leur a été octroyée en reconnaissance des efforts fournis pendant la pandémie.

Le budget 2022 prévoit le recrutement d'un.e stagiaire sur le domaine juridique à compter du 1^{er} juin. La Charte doit jouer son rôle de formation et d'accompagnement des étudiant.es du secteur qui sont ses futur.es partenaires. Un stage court en communication a également été proposé pour l'été. Ce dernier n'entraînera pas de rétribution.

L'accord conclu avec une juriste free-lance nous permet de répondre aux attentes de nos adhérent.es en matière d'accompagnement juridique. Cette organisation permet de contenir la dépense d'accompagnement juridique à environ 27 000 €, mais c'est insuffisant par rapport à nos besoins.

Des charges fixes importantes

Hors charges de personnel, nos frais de structure (locaux, assurances, cabinet comptable, maintenance site, fluides, communication...) s'élèvent à près de 39 000 €, soit environ 12% de notre budget. Si on y ajoute l'expertise humaine (salariées + prestataires) cela représente près de deux tiers de nos dépenses (62%). Il est donc indispensable de ventiler ces coûts au plus juste sur les demandes de financement de nos projets. La Déléguée générale assure que cette répartition peut être optimisée dans les années à venir

Des pistes pour de nouveaux financements ?

Le travail de la Charte est territorialisé de façon importante mais les Régions n'interviennent que sur le Voyage à Bologne. Les sollicitations aux Régions ont été réévaluées légèrement pour l'année 2022 (passant de 1200€ à 1800 € par Région) mais un dialogue devra être entamé avec elles pour faire valoir l'important accompagnement que nous réalisons pour les artistes de leurs territoires et le relais de leurs politiques.

Le travail de la commission Diversité devrait se concrétiser par un projet de podcasts en 2022, à cet effet, la fondation Michalski sera sollicitée. Ce serait, certes, un financement complémentaire, mais qui viendrait abonder un projet supplémentaire. Nous envisageons également de recourir à de nouveaux financeurs sur ce projet comme la SCAM.

D'autres pistes, privées, seront explorées comme La Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture, la Fondation de la Poste, afin de diversifier nos financements.

Les adhérent.es devront également être davantage rappelés à la nécessité de payer leur cotisation. Les relances avaient été abandonnées en période de pandémie, mais ont repris cette année.

Le prix de la location des expositions pourra être réévaluée à la hausse.

La vente des formations juridiques aux masters de création littéraire et aux écoles d'art, sera développée.

Le budget prévisionnel 2022 est donc, en l'état où il vous est présenté, l'outil qui devra nous permettre de poursuivre nos actions, dans le respect du double pilier thématique que notre association porte depuis 47 ans : l'action culturelle et la défense des droits de nos adhérents.

Je vous remercie de votre attention.